

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	réunion du : 7 mars 2018
Délibération n°2018-06	Rapporteur René MOLIN

Présents : 12	Votants : 17
POUR : 17	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CRETIN-MAITENAZ, M. DAVID, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON,

Présents sans voix délibérative : M. AUBOYNEAU, Mme DUPOUET (pour M. BAHI) M. LAMBÉY et Mme DELARBRE (pour M. CHANET), M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. PERRAULT (pour Mme ALEXANDRE-BAILLY), M. VIDAL,

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, M. BAHI, Mme COSSART, M. PERNOT, M. FICHERE, Mme PELISSARD, Mme TORCK, Mme VUILLEMIN

Donnent pouvoir : Mme COSSART à M. SCHWARTZ, M. FICHERE à M. DAVID, M. LEFEVRE à M. GAGNOUX, Mme PELISSARD à Mme CRETIN-MAITENAZ, M. PERNOT à M. MOLIN.

Le quorum fixé à 12 est atteint.

PRESENTATION DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2018

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, le Conseil d'Administration délibère sur les orientations générales de la politique de l'établissement ainsi que sur le programme d'activités et d'investissement de l'établissement.

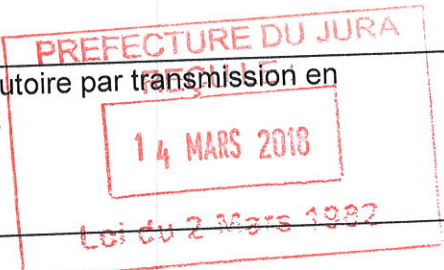
Dans la lignée du préambule des statuts de l'établissement, la priorité sera mise sur des actions inscrites dans les axes structurants de Terre de Louis Pasteur : **le développement du tourisme régional, l'éducation aux sciences, le rayonnement international et le développement du tourisme régional**

Le descriptif des actions 2018 est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration.

DELIBERATION N° 2018-06 du 07 mars 2018

A l'unanimité le programme scientifique et culturel de l'exercice 2018 est approuvé.

Délibération n° 2018-06 du 7 mars 2018	Le Président	René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :	



Programme scientifique et culturel 2018

Jura
TERRE DE
LOUIS PASTEUR
DOLE / ARBOIS

Sylvie Morel, 7 mars 2018

